



BIOMASSE ENERGIE INFO

PHOTOVOLTAÏQUE

- **Les nouveaux tarifs photovoltaïques pour le 4ème trimestre 2020** : les tarifs baissent légèrement, ils passent de 10,25 à 9,87 c€/kWh pour les installations de 100 kWc

Vente en totalité	Puissance	Tarif d'achat garanti (au 26/10/2020)	Tarif d'achat garanti (du 1 ^{er} au 25/10/2020)
	P ≤ 3 kWc	17,97 centimes/kWh	18,11 centimes/kWh
	3 kWc < P ≤ 9 kWc	15,27 centimes/kWh	15,39 centimes/kWh
	9 kWc < P ≤ 36 kWc	11,35 centimes/kWh	10,77 centimes/kWh
	36 kWc < P ≤ 100 kWc	9,87 centimes/kWh	9,36 centimes/kWh
Vente du surplus (si autoconsommation)	Puissance	Tarif d'achat garanti (au 01/07/2020)	Prime à l'investissement
	P ≤ 3 kWc	10 centimes/kWh	380 €/kWc
	3 kWc < P ≤ 9 kWc	10 centimes/kWh	280 €/kWc
	9 kWc < P ≤ 36 kWc	6 centimes/kWh	170 €/kWc
	36 kWc < P ≤ 100 kWc	6 centimes/kWh	80 €/kWc

Ces tarifs sont valables pour les demandes complètes de raccordement entre le 26 octobre et le 31 décembre. Pour les demandes complètes de raccordement entre le 1er octobre et le 25 octobre, ces tarifs sont valables si et seulement si vous avez demandé à bénéficier des tarifs et primes de l'arrêté du 23 octobre.

L'historique des tarifs est également disponible sur le site Open Data de la CRE (Arrêtés tarifaires photovoltaïques en métropole) :

<https://www.cre.fr/Pages-annexes/open-data>

- **Nouvel arrêté photovoltaïque 0 à 500 kWc**

Un nouvel arrêté est attendu en début d'année prochaine avec une extension du tarif réglementé jusqu'à 500 kWc et une nouvelle grille tarifaire avec un tarif unique pour les installations de 100 à 500 kWc. Les échos des nouveaux tarifs font état pour les installations de 36 à 100 kWc de tarifs supérieurs aux tarifs en cours et pour les installations > 100 kWc d'un tarif de 9,8c€/kWh :

<https://www.lechodusolaire.fr/le-gmpv-ffb-salue-le-tarif-dachat-pour-les-projets-photovoltaiques-de-100-a-500-kwc/>

- **Installation double autoconsommation et vente**

Les installations photovoltaïque en autoconsommation totale sont prises en compte dans le calcul du P+Q. Il n'est donc pas possible de réaliser une installation de 100 kWc en vente totale et une

installation en autoconsommation totale sur le même site et en même temps. Il faut respecter la règle des 18 mois ou des 100 m comme pour deux installations en vente totale.

De plus, pour basculer de autoconsommation totale à vente du surplus il faut refaire une demande de raccordement et l'installation ne peut pas bénéficier ni de la prime à l'autoconsommation ni du tarif d'achat pour la vente du surplus.

➤ **Evolution du TURPE au 1^{er} Août 2020 :**

Les tarifs du TURPE ont été actualisés au 1^{er} Août 2020 :

https://www.enedis.fr/sites/default/files/TURPE_5bis_plaquette_tarifaire_aout_2020.pdf

Autoconsommation

	2020-2021	
	< 36 kWc	> 36 kWc
avec injection	21,48 €	299,28 €
sans injection	15,24 €	211,68 €

Vente Totale
< 36 kWc = 36,12 €/an
> 36 kWc = 649,68 €/an

METHANISATION

Début de la récupération de fauches de bord de route départementales par l'unité de méthanisation de Ciel

Article du journal d'information du département à la fin de la lettre.

« l'herbe nous est vendue au prix de 6 €/tonne. Il est important de ne pas avoir de corps étrangers comme plastiques et verres. La DRI accompagnée du Conseil Départemental s'engage à en éliminer un maximum en faisant intervenir avant la récolte des jeunes en réinsertion dans la vie. Pour l'instant tout va bien. » Jean-Louis Moratin, Président de MethanergieCiel.

Accès aux données sur les sites d'injection sur les réseaux GRT et GRDF

<http://www.grtgaz.com/solutions-avenir/grtgaz-solutions-davenir-pour-la-transition-energetique/le-biomethane-gaz-renouvelable/donnees-biomethane.html>

les revenus issus de la méthanisation

<https://agriculture.gouv.fr/revenus-issus-de-la-methanisation-agricole-dans-un-contexte-de-developpement-de-linjection-analyse>

Accident sur une unité de méthanisation en Bretagne ayant créé une pollution

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/08/20/dans-le-finistere-180-000-personnes-privees-d-eau-potable-apres-un-incident-de-methaniseur_6049460_3244.html#xtor=AL-32280270

FORMATIONS

Deux Formations sur le photovoltaïque sont proposées en janvier 2021 :

- Photovoltaïque en autoconsommation : vendredi 22 janvier à St Germain du Bois
- Photovoltaïque : Vendre, Conserver ou Acheter une installation photovoltaïque le mardi 26 janvier 2021 à la ferme de Jalogny

DIVERS

ENR² - Energie renouvelable dans les exploitations :

La Chambre d'agriculture de Saône et Loire a participé au projet ENR² sur l'énergie renouvelable dans les élevages. Tous les documents ne sont pas encore disponibles mais les 1ers simulateurs sont disponibles.

<http://idele.fr/services/outils/enr2.html>

Une 1^{ère} brochure sur le photovoltaïque en élevage a été réalisée :

<http://idele.fr/domaines-techniques/elevage-environnement-et-territoires/energie/publication/idelesolr/recommends/production-denergie-par-le-solaire-photovoltaique-en-elevage.html>

L'agriculture face au défi de la production d'énergie

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2019/r19-646-notice.html>

gérer la variabilité de production du photovoltaïque et de l'éolien

<https://www.energiepositive-occitanie.info/gerer-la-variabilite-de-la-production-eolienne-et-photovoltaique-en-occitanie>

Délibération de la CRE du 15 juillet 2020 relative à l'évaluation des charges de service public de l'énergie pour 2021

<https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Decision/evaluation-cspe-2021>

Quel effet de l'éolien sur les prix de l'immobilier ?

<https://www.revolution-energetique.com/un-parc-eolien-entraîne-t-il-une-devalorisation-de-votre-maison/>

Une nouvelle route solaire ?

https://www.revolution-energetique.com/apres-le-fiasco-de-la-route-solaire-voici-lautobahn-solaire-beaucoup-plus-prometteuse/?utm_source=R%C3%A9volution+%C3%89nerg%C3%A9tique&utm_campaign=b4c271e702-RSS_EMAIL_CAMPAIGN&utm_medium=email&utm_term=0_7c068e6142-b4c271e702-419704550

Batterie : quelle réalité derrière les critiques ?

https://www.revolution-energetique.com/batteries-de-stockage-une-flopee-de-fake-news/?utm_source=R%C3%A9volution+%C3%89nerg%C3%A9tique&utm_campaign=8408b35ffc-RSS_EMAIL_CAMPAIGN&utm_medium=email&utm_term=0_7c068e6142-8408b35ffc-419704550

Réaliser votre autodiagnostic Carbone en élevage de ruminants :

<https://cap2er.fr/Cap2er/>

(optimisé pour le navigateur Chrome)

Pour vous abonner ou vous désabonner de cette lettre d'information,
Ou pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter :

Thomas GONTIER
Conseiller Energie Biomasse Climat
tgontier@sl.chambagri.fr
Tél : 03 85 29 56 20 / 06 75 45 01 64
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Les actions énergies réalisées par les
Chambres d'Agriculture de Bourgogne
Franche-Comté sont conduites grâce
au soutien financier de :

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



LE DÉPARTEMENT UTILE POUR LES TERRITOIRES



MÉTHANISATION VALORISER LES FAUCHAGES DES ROUTES



Afin de réduire le CO² (dioxyde de carbone, aussi appelé gaz carbonique) généré par l'herbe fauchée sur les accotements des routes départementales et laissée sur place, le Département s'engage en partenariat avec la Chambre d'agriculture, aux côtés des deux méthaniseurs de Ciel et Simard.

Après l'acquisition des matériels d'exportation et de conditionnement, le Département a organisé à partir de mi-septembre la coupe et la collecte de l'herbe en aspirant dans une remorque de 30 m³.

Les agents du centre d'exploitation de Saint-Germain-du-Bois ont livré à l'unité de méthanisation de Ciel les premières tonnes d'herbe qui, mélangées à du lisier, vont être transformées en méthane puis en gaz pour être injectées dans le réseau de distribution de GRDF. L'unité de méthanisation de Simard va commencer à être alimentée par le Département courant octobre.

Des répercussions économiques et écologiques

La valorisation en biogaz de 800 km d'herbe d'accotement (correspondant à une partie du territoire de la Bresse) est estimée à 29 tonnes d'équivalent pétrole par an. Cette démarche permettra d'économiser plus de 29 000 litres d'essence ou de gasoil par an, préservant ainsi ces ressources naturelles. L'exportation de l'herbe après fauchage va permettre de réaliser une économie de l'ordre de 85 000 € par an pour la collectivité, après quelques années d'exploitation, car les curages de fossés devront être réalisés de façon moins fréquentes.